



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 14433

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance que revêt l'obtention du permis de conduire pour les jeunes ayant terminé leur scolarité et recherchant un emploi. Or, l'apprentissage de la conduite nécessite de nombreuses heures de leçons dispensées par les auto-écoles et le coût global s'avère très élevé pour les jeunes dépendant encore financièrement de leurs parents. Il lui demande donc s'il ne pourrait être envisagé d'octroyer aux enfants de parents disposant de faibles ressources et non imposables une aide spécifique leur permettant d'assumer une partie des frais qu'induit le passage du permis de conduire.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité indique à l'honorable parlementaire qu'aucune mesure d'aide spécifique n'est actuellement envisagée en faveur des enfants à la recherche d'un emploi dont les parents ne sont pas imposables pour leur permettre d'assumer une partie des frais nécessités par le passage du permis de conduire. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement interrogé à ce sujet a précisé pour sa part qu'il ne dispose pas de ligne budgétaire permettant d'accorder de telles aides à l'apprentissage de la conduite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14433

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2736

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5206